

**Province de Québec, le 7 février 2011**  
**Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le sept (7) février 2011 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, madame la conseillère : Brigitte L.Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Denis Soucy, Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

2. **11-23 Ouverture de la séance.**  
Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Brigitte L.Dupont et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./ tré

3. **11-24 Lecture et adoption des procès-verbaux**  
Après la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 et de la séance spéciale du 19 janvier dernier, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire tel que lu et présenté.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

4. **11-25 Acceptation des comptes.**  
Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est 67 150.82\$ (Comptes en annexe au procès verbal).

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

5. **Correspondance**

6. **11-26 Représentation de la résolution 10-241**  
La mairesse appose son droit de véto sur la résolution 10-241. La résolution passe de nouveau au vote les conseillers suivants à savoir Messieurs Denis Soucy et Simon-Yvan Caron et Madame Brigitte L.Dupont ont voté contre la résolution. Monsieur Jean-Yves Deschênes à voté pour. La voie contre est majoritaire est contre, par conséquent, la résolution est rejetée.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

7. **11-27 Règlement d'emprunt 2010-02**  
Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption fasse la demande au Centre financier aux Entreprises Desjardins, le financement temporaire de son Règlement d'emprunt 2010-02 dans le projet d'assainissement des eaux usée au montant de 2 372 000 \$. Par la même résolution, le conseil mandate comme signataire Madame Nadine Roussy, pour signer tout documents relatifs au financement du règlement.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

8. **a)11-28 Subvention Amélioration du réseau routier Rang 8**  
Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang huit (8) pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément par le ministère des transports. Le conseil affirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route

dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué. Les travaux de l'été 2010 comprennent le décapage d'asphalte et de rechargement en gravier, de remplacement de ponceaux, de creusement de fossé, ont engagé des dépenses totalisant 28 013.39. La TPS n'étant pas compté puisqu'elle est remboursable.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

**b)11-29 Subvention Amélioration du réseau routier Rang 8**

Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang huit pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément par le ministère des transports. Le conseil affirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué. Les travaux de l'été 2010 comprennent le décapage d'asphalte et de rechargement en gravier, de remplacement de ponceaux, de creusement de fossé, ont engagé des dépenses totalisant 28 013.39. La TPS n'étant pas compté puisqu'elle est remboursable

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

**9. 11-30 INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES - DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption doit procéder à la mise en place d'une conduite d'interception d'eaux usées et à la construction d'un site de traitement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis de ce projet ont été préparés par BPR Groupe-conseil et répondent aux besoins de la Municipalité de La Rédemption ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Denis Soucy, et résolu à l'unanimité,

**QUE** la municipalité de La Rédemption accepte les plans et devis préparés par BPR Groupe-conseil et autorise ce dernier à transmettre les documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à présenter une demande d'autorisation.

**QUE** la municipalité de La Rédemption transmette au ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une fois les travaux terminés, une attestation signée par l'ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et mandate BPR Groupe-conseil à préparer et signer cette attestation.

**QUE** la municipalité de La Rédemption s'engage à respecter la performance d'épuration attendue selon les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à effectuer les correctifs nécessaires ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption s'engage à réaliser le programme de suivi standard et qu'elle s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des

Parcs dès que les résultats de deux (2) échantillonnages consécutifs ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption s'engage à la fin des travaux à faire fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport attestant de la conformité des travaux réalisés aux documents soumis pour autorisation par l'ingénieur mandaté d'effectuer la surveillance des travaux ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption s'engage à entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption s'engage à former ou à embaucher un opérateur qualifié.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

**10. 11-31 Dérogation mineure 2011-01**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte la demande de dérogation mineure 2011-01. La demande consiste à régulariser la construction d'un garage dont les dimensions excèderait de +ou- 50%, soit L'article 5.1.5 onglet A du règlement de zonage stipule que pour tout bâtiment accessoire, la grandeur permise est plus petit ou égale à 60 m<sup>2</sup>. La construction ne nuit pas au voisinage, n'obstrue en rien la visibilité de voisin et n'empêche aucun droit de regard, le terrain voisin appartient aux propriétaires.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

**11. 11-32 Autorisation paiement BPR**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture #. 1001 3607 au montant de 45 454.71 \$, à la firme BPR pour les honoraires professionnels dans la confection des plans et devis dans le projet d'assainissement des eaux usées, et la demande de dé zonage à la CPTAQ .pour une période de 2 mois commençant 31oct et se terminant le 31 décembre 2010. Le montant est financé par le règlement d'emprunt # 2010-02 pour un montant net de 43 459.77\$. La TPS est financé au budget courant au numéro de compte 600180.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

**12. 11-34 Autorisation de paiement d'intérêts règlement d'emprunt**

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement des intérêts au montant de 2 507.\$ du règlement d'emprunt 2010-03 acquisition de auto pompe.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

13. **11-35** **Permis d'intervention MTQ**

**Attendu que** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**Attendu que** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Attendu qu'il** est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2011 et qu'elle autorise Nadine Roussy, directrice générale à signer les permis d'intervention.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

14. **11-36** **Offre de service Inspect-Sol**

Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte au montant de 16 500.\$ l'offre de service d'Inspect-Sol dans la seconde phase des travaux de recherches en eau potable. L'offre de service consiste à la surveillance partielle des travaux de forages, la surveillance d'un essai de pompage par palier et d'un essai de pompage de 72 hres a débit constant. Le tout sous la supervision de l'hydrogéologue qui effectuera une visite lors des travaux.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

15. **11-37** **Cours de formation Pompier**

Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption contribue financièrement par un montant de 444\$ pour la formation du chef pompier Richard Dupont. Le conseil demande de la documentation ou une attestation de réussite de la formation.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

16. **11-38** **Modification contrat de travail Gaétan Pouliot**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption définit clairement dans les tâches à accomplir dans le contrat de travail de M. Gaétan Pouliot la collecte des matières résiduelles. M. Pouliot devra effectuer la collecte des matières résiduelles du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril. Le restant de l'année à savoir du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre M. Pouliot devra répartir la collecte selon la disponibilité de lui-même et de M. Jean Marc Deschênes employé de voirie. Ceci dans le but de donner de la disponibilité à Monsieur Deschênes pour la saison hivernale.

\_\_\_\_\_  
Mairesse,

\_\_\_\_\_  
D.g. sec./tré

17. **11-39** **Table de concertation des femmes BSL**

Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption dépose sa candidature pour le

« **prix municipalité équitable** », concours qui souligne publiquement les initiatives municipales qui visent à accroître la participation des femmes.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

18. **11-40** **Chemin accès du T.N.O. du Lac Alfred**

Pour faire suite à votre demande, Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption donne son autorisation a ce que les améliorations du chemin d'accès des éoliennes, du lot 13 du rang 3 demeure en place seulement si Construction RES Canada S.E.C. prends l'entière responsabilité de la construction et de l'entretien et des matériaux adéquat utilisés. Ils devront effectuer les travaux conformément à la réglementation municipale. De plus, ils devront assurer du bon fonctionnement des modifications apportées. Le conseil tient à préciser qu'advenant des bris sur leurs chemins publics suite à ces modifications que la responsabilité revient à RES Canada S.E.C. de réparer et de remettre en états tel qu'elle les a pris et à ses frais.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

19. **11-41** **Cours de formation gestion contractuelle**

Il est proposé par Monsieur Denis Soucy et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise Nadine Roussy , directrice générale à suivre la formation à Matane le 3 mars prochain au montant de 230\$ plus les taxes applicables . Les frais de repas et de déplacement sont remboursables.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

20. **11-42** **Demande de l'O.T.J.**

Pour faire suite à la demande de l'OTJ de La Rédemption, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la consommation de boissons alcoolisées sur les terrains de la municipalité, lors des activités de la fête de la Relâche.(la semaine du 5 au 12 mars prochain)

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

21. **11-43** **Demande de subvention pour l'amélioration d'une partie du réseau routier auprès de Danielle Doyer, députée.**

**Considérant** que la municipalité de La Rédemption est responsable de l'entretien de cette route;

**Considérant** que les travaux projetés sont considérés comme prioritaires et urgents pour la sécurité de nos concitoyens;

**Considérant** que les coûts estimés dépassent largement les montants prévus en travaux de voirie par la municipalité, en 2011;

**Considérant** que la municipalité a prévu un montant de 10,000 \$ pour ses travaux en 2011;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de La Rédemption demande à Danielle Doyer, députée, de nous réserver un montant de 150,000 \$ dans son enveloppe discrétionnaire dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

---

Mairesse,

---

D.g. sec./tré

**22. AFFAIRES NOUVELLES :**

**A). 11-44 Mise à jour du Site Internet**

Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu unanimement par le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la formation de trois heures sur le soutien du site internet, pour effectuer les mise à jour du site. Le coût de la formation est de 45 \$ de l'heure.

\_\_\_\_\_  
**Mairesse,**

\_\_\_\_\_  
**D.g. sec./tré**

**23. Période de questions.**

**24. 11-45 Fermeture de l'assemblée.**

Après la période de questions, il est proposé par Monsieur Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée vingt et une heures quarante cinq minutes.

\_\_\_\_\_  
**Isabelle Dupont,  
Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Nadine Roussy, d.g. sec.tre  
Directrice générale,  
secrétaire-trésorière**